



CCRF et
LABORATOIRES

ACTUALITÉS

2016 - n° 12 SCL
5 avril 2016

CAP N° 2 du SCL Techniciens de Laboratoire 1^{er} avril 2016

Cette réunion était présidée par le chef du SCL, M. Gérard PERUILHE, assisté de son adjointe Mme Catherine THIL, ainsi que de Mmes Nadine DE BELLIS et Brigitte KAZANGBA, du pôle Ressources humaines du SCL.

Mme KAZANGBA représentait la DGDDI et Mme DE BELLIS la DGCCRF.

La CFDT était représentée par Edmond BLESSON (Paris).

Sommaire

Pages

- | | |
|--|---|
| 1. Procès-verbaux de la CAP du 23 octobre 2014 | 1 |
| 2. Tableaux de mutation des techniciens | 2 |
| 3. Questions diverses (mouvements, concours, bonification) | 3 |

1. Procès-verbaux des CAP antérieures

Les procès-verbaux de la CAP du 14 octobre 2015 en formation plénière (tous grades), en formation restreinte n° 1 (TCN et TCS-TCE), et en formation restreinte n° 2 (TCS-TCE) ont été approuvés.

Le procès-verbal de la CAP du 9 décembre 2015 en formation plénière a également été approuvé.



2. Tableaux de mutation 2016 des techniciens

Dix demandes de mutation de techniciens sont inscrites au tableau cette année, en spécialité Physique-Chimie (une seule résidence demandée par agent) :

Laboratoire demandé par l'agent	Agent en Résidence actuellement à :
33 – Bordeaux	34 – Montpellier
34 – Montpellier	91 – IDF Massy
35 – Rennes	91 – IDF Massy
59 – Lille	75 – IDF Paris
69 – Lyon	59 – Lille
	13 – Marseille
76 – Le Havre	91 – IDF Massy
971 – Les Antilles	13 – Marseille
	13 – Marseille
974 – La Réunion	91 – IDF Massy

Le tableau a été approuvé à l'unanimité.

Aucune mutation n'a été prononcée lors de cette CAP. Le président justifie cette absence de mouvement par le nombre important de candidats admissibles au concours d'ingénieur. Il n'aura une meilleure visibilité qu'à l'issue des oraux, en juillet. Une CAP d'exploitation du tableau se réunira donc... après le 14 juillet ! On peut se demander si le quorum sera atteint...

• Postes vacants à Massy

Deux postes de techniciens sont vacants. Le SCL envisage de recruter des contractuels en l'absence de candidature en provenance des autres administrations.

• Poste vacant à Marseille

Suite à un départ vers une autre administration, un poste de technicien (physique/chimie) dans le secteur des jouets est vacant. Le SCL envisage de recruter un contractuel.

3. Questions diverses

- **Formations**

Un premier stage de formation des DL se déroulera en janvier 2017 à l'ENCCRF, pour une durée d'un mois. Ensuite, les modules complémentaires seront dispensés au fur et à mesure.

Le stage des ingénieurs se déroulera en février et mars 2017, pour une durée de 2 mois.

- **Déploiement du RIFSEEP au SCL**

Lors du groupe de travail ministériel du 21 mars dernier, une fiche présentant le calendrier du déploiement du RIFSEEP (régime indemnitaire relatif aux fonctions, aux sujétions, à l'expertise et à l'engagement professionnel) dans les administrations de Bercy a été remise aux fédérations. Pour le SCL, le déploiement est prévu le 1^{er} janvier prochain.

La CFDT, opposée à la modulation des primes, s'est pour cette raison prononcée contre le RIFSEEP, tout comme elle s'est prononcée hier contre la PFR. Mais le décret est paru en 2014 et le ministère le mettra en œuvre.

Le RIFSEEP prévoit que les diverses primes versées aux agents seront remplacées par une prime unique composée d'une partie IFSE (indemnité de fonction, de sujétion et d'expertise) versée mensuellement et d'une partie CIA (complément indemnitaire annuel) correspondant à la performance individuelle (l'engagement professionnel : EP de RIFSEEP).

Interrogé par la CFDT, le chef du laboratoire a précisé que ce sujet relève du CTS, tout en évoquant le schéma envisagé pour les techniciens. Ceux-ci seraient répartis en trois groupes suivant leurs attributions. À chaque groupe correspondrait une IFSE (indemnité relative aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise) dont le plafond serait différent. Chaque TCN aurait vocation à rester trois ans dans son groupe, et progresserait ensuite au groupe supérieur suivant ses performances.

Le Chef du SCL n'a guère dévoilé que le contenu du décret, s'abstenant de définir le contenu précis des groupes. Toutefois, il laisse entendre que la performance individuelle sera introduite dès la partie « fonctions ». Pour la CFDT ce n'est pas acceptable.

- **Mise en œuvre du protocole PPCR en catégorie B**

Un premier transfert de 277,80 € de primes (brut annuel) dans le traitement indiciaire sera effectué dès le 1^{er} janvier 2016 : +5 points d'indice. Un point supplémentaire est accordé pour compenser la retenue pour pension de 9,94 % en 2016. La grille est donc revalorisée de **6 points d'indice - 333,36 € (brut annuel)** au total. Ce transfert bénéficiera aux agents qui partiront à la retraite dès cette année.

Ensuite, en 2017 puis en 2018, chaque grade verra sa grille évoluer, chaque échelon gagnant de nouveau plusieurs points d'indice.

- **Laboratoire de La Réunion**

Le Chef du SCL souhaite que ce laboratoire de 4 agents bénéficie d'un encadrement, mais il estime que sur cette fonction un ingénieur suffit. Aucun des techniciens aujourd'hui sur place n'ayant passé le concours d'ingénieur, il a donc fait un appel à candidature.

Deux agents CCRF de la DIECCTE ont postulé. Leurs profils sont intéressants. Le chef du SCL se donne encore le temps de la réflexion.
